



**Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du mercredi 22 avril 2026 à 18h
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en
exercice : **29**

Conseillers Municipaux pré-
sents ou représentés : **29**

Date de la convocation :
16 avril 2026

Délibération n° DCM26-04-22P26

**Administration générale - Désignation d'un
représentant auprès du Syndicat mixte Hérault-
Energies**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

M. Jean-Marie Sabatier, Mme Michelle Guibal, M. Georges Elnecave, Mme Anne Boissière, M. Georges Bélart, Mme Corinne Gonzalez, M. Jean-Luc Barral et Mme Agathe Khettab, *Adjoints,*

M. Jean Garcia, M. Jean-Jacques Pinet, M. Samy Zeitoun, Mme Martine Rouzier, Mme Catherine Klein, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Martine Minardi, M. Jean François Faustin, Mme Myriam Lalauze, M. Frédéric Laborie, M. Pierre Gros, Mme Hélène Cinési, Mme Odile Thiers, M. Jules Poussard et Mme Rosemay Crémieux, *Conseillers municipaux,*

Absents :

M. Franck Rugani, Mme Louise Jaber, Mme Cloé Vanzel, Mme Claude Blaho Poncé et M. Patrick Javourey

Procurations :

M. Franck Rugani à Mme Michelle Guibal

Mme Louise Jaber à M. Jean-Marie Sabatier

Mme Cloé Vanzel à M. Georges Elnecave

Mme Claude Blaho Poncé à Mme Hélène Cinési

M. Patrick Javourey à M. Pierre Gros

Rapporteur : M. le Maire

Depuis plusieurs années, la Commune a transféré certaines de ses compétences au Syndicat mixte Hérault Énergies, afin de bénéficier, dans le domaine de l'accès à l'énergie, d'un service optimisé et de conditions financières plus favorables pour le budget communal.

À ce titre, la Commune dispose d'une représentation au sein du Syndicat.

Les statuts du Syndicat, modifiés en octobre dernier, précisent que le représentant communal est également électeur au sein du collège des communes de moins de 40 000 habitants, chargé d'élire les 17 délégués correspondants.

Par ailleurs, l'article 9 des statuts stipule que le Syndicat mixte Hérault Énergies procède au renouvellement de son Comité syndical à la suite des élections municipales. Cette élection se tiendra début juin, afin de permettre l'installation du nouveau Comité syndical avant l'Assemblée générale du 24 juin prochain, à laquelle le représentant communal sera invité.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- de désigner un représentant de la Commune auprès d'Hérault Énergies, lequel sera électeur pour la désignation des délégués représentant les communes de moins de 40 000 habitants au sein du Comité syndical,
- d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DESIGNE M. Jean Garcia pour représenter la Commune auprès d'Hérault Énergies, lequel sera électeur pour la désignation des délégués représentant les communes de moins de 40 000 habitants au sein du Comité syndical,

AUTORISE M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance,



Jules POUSSARD

Maire et président de séance,




Gérard BESSIERE